

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Antoine Bertschy*

*Date de dépôt : 12 mars 2009*

## **Interpellation urgente écrite** **Panneaux FMB pour le stationnement**

L'Etat a dénoncé au 1<sup>er</sup> mars 2009 la convention qui le liait à la FMB concernant l'utilisation des panneaux de stationnement pour les dépannages et interventions en cas d'urgence.

Depuis novembre 2006, les entreprises pouvaient, grâce à ces panneaux, intervenir auprès de leurs clients sans avoir à subir les méfaits de la politique de stationnement, menée tant par l'Etat que la ville de Genève, qui tend à diminuer sans cesse les places de parking.

Du fait même de leur activité, les entreprises actives dans les métiers du bâtiment ont un besoin impérieux d'avoir leurs véhicules à proximité de leurs lieux d'interventions. En outre, le fait de devoir « tourner » afin de trouver une place de stationnement libre induit une perte économique pour l'entreprise et une pollution supplémentaire et inutile pour l'ensemble de la population.

La dénonciation unilatérale de la convention s'est faite en raison d'abus trop nombreux selon l'Etat. Personne ne nie l'utilisation parfois excessive des panneaux. Toutefois, est-il judicieux de prêter l'ensemble d'une profession pour quelques brebis galeuses ?

On est également en droit de se demander si la méthode et le moment sont particulièrement opportuns. Cette décision abrupte de l'Etat ne laisse aucune place à la négociation afin de trouver une solution comblant les attentes de l'ensemble des partenaires. Enfin, dans une situation économique particulièrement difficile, cette chicane supplémentaire imposée par l'Etat aux entreprises paraît pour le moins peu judicieuse.

*D'où ma question au Conseil d'État :*

*Peut-il quantifier les abus d'utilisation des panneaux de stationnement FMB pour les dépannages et interventions en cas d'urgence et compte-t-il renégocier une convention pour le stationnement avec la FMB ?*